

Hebdo Canada

Volume 1, N° 21

le 30 mai 1973



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

Vues du premier ministre sur l'abolition de la peine capitale, 1

Un service "adac" entre Ottawa et Montréal, 2

Conférence-exposition de l'ONU à Vancouver, 3

Une machine remplace les dégustateurs de spaghetti, 3

Timbre à la mémoire du peintre J.E.H. MacDonald, 4

Qantas et CP Air unifient leurs services entre l'Australie et le Canada, 4

Nouvelles façons d'aborder la question du logement, 5

La Place de l'Ontario remporte le prix d'esthétique industrielle aux États-Unis, 5

Un métallurgiste canadien se mérite une distinction honorifique, 5

Le Centre international de séjour de Québec, 6

Subvention à l'industrie des services d'alimentation, 6

Ventes de céréales à l'Union soviétique, 6

Vues du premier ministre sur l'abolition de la peine capitale

Le 16 mai, à la Chambre des communes, lors de la seconde lecture du bill sur l'extension de la période d'essai de l'abolition de la peine capitale, M. Trudeau s'est adressé à la Chambre dans les termes suivants:

...Aussi, pour ce qui est de la peine capitale, je pars de deux prémisses. D'abord, je crois qu'il est mal de tuer sans nécessité, par caprice. Ensuite, je crois en la nécessité de se protéger soi-même, qu'il s'agisse d'un individu ou d'une collectivité, d'une société. Par conséquent, si de tuer est le seul moyen d'assurer la survivance contre l'agression — comme dans le cas d'un individu ou d'une société appelés à se défendre — alors la chose est permise. La vie, la liberté, la justice ont une valeur si grande qu'elles doivent être protégées contre l'agresseur par tous les moyens absolument nécessaires, y compris celui d'enlever la vie. Toutes les preuves disponibles m'ont convaincu, sans l'ombre d'un doute, que la peine capitale — tuer — n'est pas un moyen de dissuasion efficace contre le meurtre. Par conséquent, la société ne peut en justifier l'usage comme moyen de protection contre l'agresseur.

Au fond, la Chambre doit se prononcer sur la valeur du maintien ou de l'abolition de la peine capitale dans la protection de la société. La question n'est pas nouvelle. L'ordre judiciaire anglais se la pose depuis des siècles. Pollack et Maitland nous disent que sous l'empire des rois normands "une vague de sentiment religieux s'était propagée contre la peine capitale". Et cela n'a rien d'étonnant, car ces auteurs érudits racontent les diverses formes de châtiement alors en vogue: la mort infligée par la pendaison, la décapitation, le bûcher, la noyade, la lapidation, la précipitation du haut de falaises; l'amputation d'oreilles, du nez, de la lèvre supérieure, des mains et des pieds; la flagellation et la vente comme esclaves; l'émasculatation et l'avulsion des yeux.

La peine de mort: un élément de dissuasion?

Si la question de la peine capitale se pose depuis des siècles, elle a obtenu une réponse à des degrés divers depuis des décennies. La peine de mort pour des délits mineurs, comme le vol à l'esbroufe et le larcin, a été abandonnée en Angleterre au XIXe siècle; au Canada, on l'a abandonnée pour l'enlèvement et le viol en 1955. Les exécutions publiques, longtemps considérées comme ayant un effet de dissuasion, n'ont pas été pratiquées au Canada depuis 1868. Nul doute que chaque fois on a dû poser des questions concernant l'efficacité de la peine de mort comme élément de dissuasion dans le cas de délits de ce genre, et sur la justesse du châtiement par rapport au crime.

La peine capitale et son abolition ont une longue histoire dans notre système social et dans l'histoire de nos ancêtres. Ce qui, à une certaine époque était regardé comme nécessaire et ordinaire, nous fait frémir d'indignation maintenant à la pensée de sa cruauté et du mépris apparent pour la vie humaine. Toutefois, il n'entre pas dans nos attributions de juger les mœurs ou les règles d'autrefois. Il importe pour nous d'évaluer la nécessité ou l'inutilité, la justesse ou l'erreur, d'imposer la peine capitale pour meurtre au Canada en 1973.

Je n'ai pas l'intention, monsieur l'Orateur, de discuter de statistiques et d'autres preuves qui portent sur cette question et qui sont à la disposition de nous tous. J'ai pesé cette question avec soin, comme tous les députés, j'en suis certain, et j'ai conclu que la peine capitale n'est pas un bon élément de dissuasion contre le meurtre.

Je me rends cependant compte que

l'impression générale est que la façon actuelle d'administrer une condamnation d'emprisonnement à vie est insuffisante. C'est pourquoi mon esprit restera ouvert à tous les arguments qui peuvent être présentés sur cet aspect de la question pour assurer la protection du public contre le renouvellement d'un acte suprême de violence.

Les évasions

Sur ce point, étant donné les événements de la fin de semaine dernière, je dois légèrement m'écarter du sujet pour traiter de la question de la sécurité de nos établissements pénaux. Quelle que soit la durée de la peine des criminels emprisonnés, la société doit pouvoir penser qu'elle sera appliquée et que l'on ne s'en évadera pas à volonté. Les prisons sont là pour y renfermer les hors-la-loi. L'emprisonnement est leur fonction principale. La réhabilitation vient ensuite. J'encourage les députés à ne pas laisser des événements comme ceux de la fin de semaine dernière déteindre sur leurs idées en ce qui concerne la question de la peine capitale. On s'occupera des évasions selon ce que recommanderont les enquêtes et le solliciteur général. On étudiera les modifications à apporter à l'autre loi d'après leurs avantages. Mais aujourd'hui, la question est celle de la peine capitale, une peine que je ne considère pas efficace dans le seul but que préconisent ses partisans: le moyen de dissuasion.

Je ne prétends pas que ces questions n'aient pas de lien ou que les événements de la fin de semaine ne devraient pas être reliés à l'objet de ce débat. Non seulement cela serait impossible, mais ce ne serait pas souhaitable. Les dispositions du Code criminel, le fonctionnement de notre système judiciaire, la direction de nos forces de police et de nos commissions de libération conditionnelle, la sécurité de nos pénitenciers constituent tous les éléments d'un processus vital unique: l'administration de la justice criminelle au Canada. Aucun élément de ce processus n'est moins important que l'autre. La société ne peut en laisser aucun de côté; le gouvernement non plus.

Les Canadiens, l'ordre judiciaire du Canada, les agents de police du Canada ont tous les droits d'insister pour que les criminels, une fois condamnés et emprisonnés, restent en prison con-

formément à la loi, et non par hasard. De par leur nature même, les maisons de correction ne sont pas des endroits agréables. Tout d'abord, la société les veut sûres. Et ce gouvernement a l'intention de garantir qu'elles le sont. Je partage totalement les inquiétudes exprimées ici et par le public en général au sujet des évasions.

Je comprends également les conditions de travail difficiles de nombreux gardiens de pénitencier. Le gouvernement cherche à pallier ces conditions. Mais je m'engage devant la Chambre à ce que cela ne se fasse pas au risque d'autres évasions. Et j'ajoute également avec toute la vigueur possible que les prisonniers évadés ou qui ont abusé des autorisations de s'absenter et autres réformes humanitaires, et qui, ce faisant, ont compromis ces programmes pour des milliers d'autres prisonniers - seront traités après leur capture avec toute la sévérité de la loi. A ceux qui se rient du désir des Canadiens de bâtir une collectivité respectueuse des lois, ceux qui dédaignent ces limites du comportement humain qui nous permettent de vivre en hommes et femmes libres, il sera démontré que la société n'est pas seulement tolérante mais qu'elle est capable de se protéger et d'appliquer les châtements qui s'imposent.

Par contre, le choix de ce châtement ne doit pas être empreint de rancune car aucune société ne peut se montrer vindicative et demeurer saine...

Je crois qu'en appuyant la motion dont la Chambre est saisie à l'étape de la deuxième lecture, nous avons l'occasion d'agir d'une façon qui ne restreindra pas la protection nécessaire aux Canadiens contre la possibilité de voies de fait, mais qui permettra au Canada de se ranger parmi les pays du monde qui ont décidé que la mise à mort calculée d'un être humain, sauf dans le cas de légitime défense, n'est pas un acte qui devrait être approuvé sur un plan personnel ou collectif.

Un service "adac" entre Ottawa et Montréal

Le ministre des Transports, M. Jean Marchand, a annoncé récemment que l'ancien parc de stationnement Victoria d'Expo 67 à Montréal, de même que l'aéroport de Rockcliffe, près d'Ottawa,

serviront d'adacports pour les besoins du service expérimental par "adac" (aéronef à décollage et atterrissage courts) entre les deux villes en question. Ce service "adac" sera le premier du genre au monde.

Il est prévu qu'une nouvelle filiale d'Air Canada exploitera le service "adac" à compter de l'été de 1974.

Le ministre a énuméré les objectifs visés par le service de démonstration "adac" en ces termes:

a) définir et élaborer les composantes techniques et opérationnelles du système "adac", ainsi que les règlements qui s'y rapportent;

b) vérifier la possibilité d'établir des systèmes interurbains de transport de passagers par "adac";

c) déterminer le degré d'utilisation du système de transport interurbain par "adac";

d) connaître les réactions des citoyens face à la mise en œuvre d'un nouveau système de transport, et déterminer dans quelle mesure ils accepteraient les installations futures permanentes du système "adac";

e) vérifier la rentabilité économique du système de transport interurbain par "adac";

f) stimuler le marché intérieur et international de l'"adac" et déterminer la façon de présenter et de faire accepter ses services aux publics canadien et étranger.

Les six avions qui assureront le service sont une version modifiée du DHC-6 *Twin Otter*, appareil peu bruyant. Contrairement aux avions classiques, le *Twin Otter* peut atterrir ou décoller sous fortes pentes et il est silencieux. Ces caractéristiques d'exploitation permettront de réduire au minimum le niveau du bruit hors des limites de l'adacport. A cette fin, on a établi des trajectoires d'approche expérimentales pour Montréal tandis qu'on effectuait environ 600 décollages et atterrissages d'"adac" à Rockcliffe au cours des dix-huit derniers mois.

Le prix de revient du voyage par service "adac", y compris les déplacements en direction et en provenance de l'aéroport, est inférieur à celui des voyages par avion classique du fait de la diminution des distances à parcourir au sol. On prévoit que la durée totale du voyage sera réduite d'au moins 30 minutes, soit une diminution de 30 p. cent sur voyages par moyens habituels.



“L’Alberta au début du siècle”, tel est le thème de l’exposition qui a débuté le 18 avril aux Archives publiques du Canada, et qui se terminera le 15 juin prochain.

Quelque 200 photographies, choisies parmi la collection du musée provincial et des Archives de l’Alberta, à Edmonton, constituent un tableau unique de ce qu’était la vie dans ce territoire de trappe et de traite des pelleteries juste avant et peu après qu’il ne devienne une province. Le visiteur verra des photographies d’hommes et de femmes

célèbres ou inconnus, d’Indiens, de colons, de missionnaires, de mineurs et de marchands vaquant à leurs occupations quotidiennes. Les quatre photographes dont les oeuvres sont exposées ont dépeint la vie familiale et sociale, les sports et les distractions, la traite des pelleteries, l’agriculture, les moyens de transport et la “fièvre” du Klondike.

La photo ci-dessus intitulée Le lavage de l’or à Edmonton en 1890 fait partie de l’exposition.

Conférence-exposition de l’ONU à Vancouver

Le ministre d’État chargé des Affaires urbaines a annoncé à la Chambre des communes la tenue, pour 1976, d’une conférence-exposition de l’ONU sur les établissements humains. C’est dans la ville de Vancouver (C.-B.) que se réunira cette importante conférence.

Voici la déclaration de M. Basford à ce sujet:

En juin dernier j’avais annoncé que le Canada avait proposé à la Conférence des Nations Unies sur l’environnement humain à Stockholm d’agir à titre d’hôte d’une importante conférence-exposition sur les établissements humains. Cette invitation a été fort bien accueillie par les Nations Unies qui ont consenti à organiser la conférence et l’exposition à Vancouver. Je suis heureux de faire savoir que la Colombie-Britannique et la ville de Vancouver ont accepté de recevoir et d’appuyer cette importante tribune mondiale à titre d’hôtes. Ce sera la plus grande conférence internationale jamais tenue au Canada à laquelle participeront de

4,000 à 5,000 délégués venant de 130 pays.

Tout d’abord, l’Assemblée générale avait convenu de tenir la conférence-exposition en 1975. A la demande des Nations Unies, elle a obtenu le consentement des pays membres pour en fixer la date au mois de juin 1976.

Cette conférence-exposition sera la première manifestation des Nations Unies consacrée exclusivement à l’habitation et à l’établissement humains. Au lieu d’identifier des problèmes et de déterminer l’orientation future des recherches, on s’efforcera de présenter, sous diverses formes, les solutions déjà trouvées. On discutera de princi-

pes directeurs, on proposera des mesures concrètes sous forme de résolutions, mais surtout, on illustrera des solutions. Une bonne partie des présentations prendront la forme de modèles, dont certains seront à l’échelle nationale ou régionale, alors que d’autres auront une portée plus universelle et seront exposés à Vancouver. Les modèles canadiens revêtiront un intérêt tout spécial, car les participants pourront les voir, avant et après la conférence, dans diverses localités canadiennes.

Collaboration des provinces

Nous avons consulté les provinces à ce sujet depuis notre initiative de Stockholm, soit depuis juin dernier, et c’est en collaboration avec elles que nous préparons la conférence et choisirons les modèles canadiens. J’ai envoyé des lettres à tous les premiers ministres provinciaux pour les inviter à désigner un ministre et des hauts fonctionnaires qui nous aideront à organiser la participation du Canada à la manifestation...

Une machine remplace les dégustateurs de spaghetti

Les gourmets qui aiment déguster un bon spaghetti seront peut être choqués d’apprendre qu’au laboratoire de recherches sur les grains de la Commission canadienne des grains de Winnipeg, on nourrit une machine au spaghetti.

Il faut toutefois préciser que ces épreuves visent avant tout à vous faire apprécier davantage votre spaghetti, et aussi à attirer l’attention des connaisseurs européens, italiens en particulier, sur ce que le Canada peut avoir à offrir au commerce international du blé dur.

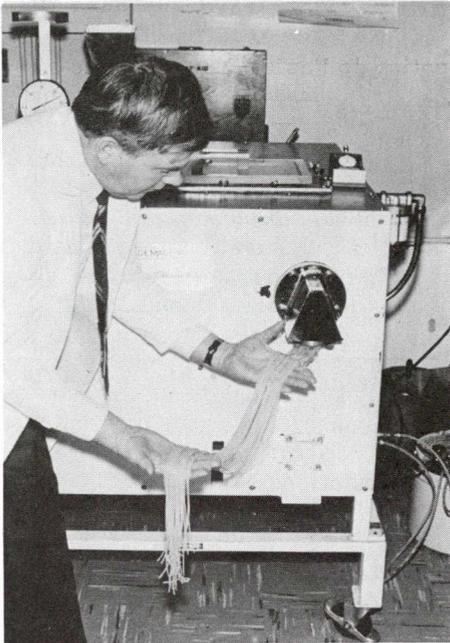
“Cette machine est un appareil permettant de mesurer la tendreté du spaghetti cuit,” déclare Bob Matsuo, chimiste au laboratoire, qui dirige le programme national de contrôle de la qualité du blé dur.

“L’essai de mastication constitue le meilleur moyen d’évaluer la qualité culinaire du spaghetti. Ici, nous remplaçons les dégustateurs par une machine qui pourra exprimer ses découvertes en termes numériques qui ne varieront pas comme c’est le cas entre chacun des dégustateurs.”

La machine prend une bouchée de

spaghetti, la mastique et révèle aux chercheurs des renseignements sur sa qualité culinaire, sa fermeté, sa texture et sa masticabilité.

“Cette machine n'est qu'un des instruments utilisés pour mesurer la force du gluten des variétés de blé dur actuellement cultivées au Canada et des variétés en voie de mise au point dans notre programme de sélection,” déclare M. Matsuo.



Le laboratoire de recherches sur les grains de la Commission canadienne des grains à Winnipeg utilise un appareil permettant de mesurer la tendreté du spaghetti cuit. Les résultats de tels essais servent de guide aux améliorateurs en vue d'adapter le blé dur canadien aux critères européens.

Le gluten, substance protéique présente dans le blé, est intimement mélangé à l'amidon et l'endosperme du grain.

On pense généralement que le gluten est le facteur déterminant de la qualité culinaire des pâtes alimentaires, tel le spaghetti, qui sont fabriquées à partir de semoule, produit granulé de la mouture du blé dur.

En 1971, le Canada a exporté 63.7 millions de boisseaux de blé dur, ce qui est relativement élevé pour les dernières années. Cela témoigne sans doute de l'acceptation des nouvelles variétés, telles Hercule, qui constitue environ 57 p. cent du rendement estimatif de 72.5 millions de boisseaux de blé dur récolté au Canada en 1972.

“Hercule est une variété améliorée

créée dans le cadre d'un programme canadien de sélection pour la force du gluten,” ajoute M. Matsuo.

“Nous évaluons la qualité culinaire des variétés dans les essais coopératifs ainsi que dans les stocks génétiques de départ. Nous avons sur la planche d'autres variétés qui seront encore meilleures.

“Nous tentons d'adapter le blé dur canadien aux critères européens. Plus nous en saurons sur leurs méthodes et leurs besoins de transformation, mieux nous serons en mesure de les satisfaire.”

Timbre à la mémoire du peintre J.E.H. MacDonald

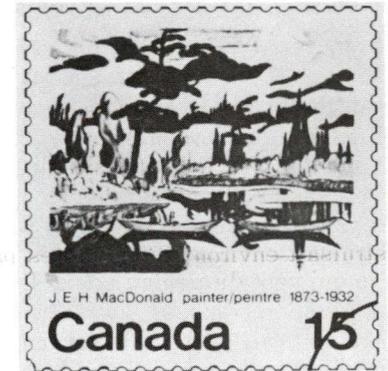
Le ministre des Postes, M. André Ouellet, a annoncé pour le 8 juin l'émission d'un timbre de 15c. à l'occasion du centième anniversaire de la naissance de J.E.H. MacDonald, peintre canadien renommé et membre du Groupe des Sept.

Comme pour les autres timbres émis à la mémoire de grands artistes canadiens, le timbre de MacDonald représente l'un des meilleurs tableaux du peintre, *Fantaisie de brume*, reproduit sur le timbre avec l'autorisation de la *Art Gallery of Ontario*.

James Edward Herve MacDonal est né de parents canadiens à Durham (Angleterre) en 1873. En 1887, sa famille vient s'établir à Hamilton (Ontario). Le jeune MacDonald y fréquente le *Hamilton Art School* pendant deux ans. Lorsque sa famille vient s'installer à Toronto en 1889, le jeune peintre s'inscrit à des cours du soir au *Central Ontario College of Art* et fait son apprentissage de lithographe dans une société de Toronto. En 1895, MacDonald entre à la maison d'art commercial *Grip Limited* où il devient un excellent dessinateur. C'est là qu'il rencontre quelques-uns de ses futurs collègues du Groupe des Sept, groupe qu'il aidera à fonder en 1919.

En 1910, il fait le premier de ses nombreux voyages à la baie Georgienne (Ontario) où il passe ses moments de loisir à prendre des croquis. L'année suivante, il quitte la maison *Grip Limited* pour se consacrer entièrement à la peinture. Il voyage et peint à la baie Georgienne et à Mattawa, dans les

Laurentides, dans les Maritimes, dans les Rocheuses et dans les districts d'Algonquin et d'Algoma, en Ontario, où il peint ses plus belles oeuvres.



En 1921, MacDonald devient professeur à la faculté de dessin et d'art appliqué du *Ontario College of Art*. C'est pendant cette période qu'il peint plusieurs de ses meilleures toiles, dont *Fantaisie de brume* exécutée en 1922. En 1929, il devient le directeur du *Ontario College of Art*, poste qu'il occupe jusqu'à sa mort le 26 novembre 1932.

Il est considéré comme l'un des plus grands peintres canadiens. Son oeuvre reflète son attachement profond à la rudesse et à la simplicité du paysage canadien.

Qantas et CP Air unifient leurs services entre l'Australie et le Canada

Les compagnies aériennes *Qantas* (Australie) et *Canadian Pacific Air* (Canada) sont convenues d'exploiter en commun leurs services entre l'Australie et le Canada. La convention est entrée en vigueur le 1er avril.

L'accord porte sur les recettes provenant du transport des passagers, des marchandises et du courrier par les deux compagnies aériennes entre l'Australie et le Canada.

En outre, *CP Air* offre, depuis le 5 mai, un deuxième service hebdomadaire vers l'Australie, prolongeant ainsi la ligne qui s'arrêtait aux îles Fidji. De son côté, *Qantas* a inauguré une nouvelle liaison avec le Canada, via les îles Fidji et Tahiti. Celle-ci remplace le service hebdomadaire vers Vancouver qui prolongeait la liaison régulière de *Qantas* avec San Francisco. Le premier vol a eu lieu le 6 avril.

Nouvelles façons d'aborder la question du logement

Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, M. Ron Basford, a invité les provinces à faire l'essai d'un certain nombre de nouvelles façons de subventionner le logement pour les familles à faible revenu.

Il a déclaré que le programme de logements à caractère social au Canada avait pris de l'essor et que l'on y construisait environ 20,000 unités par an, ce qui veut dire qu'au cours des quatre dernières années, un plus grand nombre de familles à faible revenu ont bénéficié de subventions pour le logement que durant les vingt années précédentes.

Tout en reconnaissant que les nouvelles modifications proposées à la Loi nationale sur l'habitation procureront des moyens supplémentaires de remédier aux problèmes de logement, M. Basford a néanmoins insisté sur le besoin de profiter de toutes les occasions qui existent d'aider les familles à faible revenu. Dans cette optique, il a recommandé trois façons de procéder.

Il est établi que les entrepreneurs et les prêteurs du secteur privé construisent des logements pour les louer au prix du marché mais que ces logements ne sont pas à la portée des familles à faible revenu. Une province pourrait donc inviter les entrepreneurs en construction à mettre de côté un certain nombre de logements pour les familles à faible revenu. La province en question et le Gouvernement fédéral pourraient payer un supplément de loyer qui équivaldrait à la différence entre un loyer subventionné et le prix du marché.

Une seconde façon consisterait à mettre de côté, pour des familles qui autrement devraient se loger dans des habitations à caractère social et subventionnées, un certain nombre d'unités de logement dans les ensembles d'habitation à loyer modique financés à l'aide de prêts directs consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement, aux termes de la Loi nationale sur l'habitation. Là encore la province et le Gouvernement fédéral se partageraient le paiement du supplément de loyer.

Le troisième plan consiste à prévoir le groupement de personnes et de familles à faible revenu et à revenu moyen dans des logements financés en

vertu d'accords fédéraux-provinciaux. Les loyers des familles à faible revenu seraient proportionnels à leur revenu, tandis que pour les locataires à revenu moyen, les loyers pourraient se situer dans la gamme des loyers à partir des loyers non subventionnés jusqu'aux loyers exigés sur le marché libre. Les coûts en immobilisations et les subventions seraient partagés entre le Gouvernement fédéral et les provinces avec leurs municipalités, à raison de 75 pour cent et de 25 pour cent respectivement.

En terminant, M. Basford a déclaré: "J'ai le plaisir d'annoncer que des arrangements ont été pris avec la province d'Ontario pour mettre en oeuvre ces nouveaux moyens dans quelques grandes villes de l'Ontario. Je recommande aussi à tous les ministres provinciaux responsables du logement de profiter le plus possible de ces nouvelles façons d'aborder le problème."

La Place de l'Ontario remporte le prix d'esthétique industrielle aux États-Unis

La Place de l'Ontario et ses concepteurs, la société d'architectes Craig Zeidler Strong, ont remporté à New York le mois dernier un prix d'excellence dans le cadre du *Design in Steel Award Program* parrainé par l'*American Iron & Steel Institute*.

Le prix est décerné pour l'excellente ingénierie des bâtiments de petite hauteur, conçus par Eberhard H. Zeidler, associé principal de la société Craig Zeidler Strong.

Située sur la rive du lac, la Place de l'Ontario qui s'étend sur 96 acres est un complexe dont l'idée revient au gouvernement ontarien. Les structures de verre et d'acier comprennent un bâtiment à cinq modules, logeant des expositions et des restaurants, perchés sur des colonnes d'acier émergeant du lac Ontario; on y trouve aussi un pavillon unique surmonté d'un dôme sphérique, la Cinésphère, qui renferme dit-on, le plus grand écran sphérique du monde.

"La conception visait à allier les derniers raffinements du génie à l'extraordinaire résistance à la traction de l'acier et à son élégante simplicité," a déclaré M. Zeidler. Il en est résulté une forme d'art concrétisée par la Place de l'Ontario."

Ancien professeur à l'École d'architecture de l'Université de Toronto, M. Zeidler est membre de l'Académie royale des arts du Canada et, depuis 1951, responsable du développement de l'esthétique industrielle de la société de renommée internationale Craig Zeidler Strong de Toronto, Peterborough et Hamilton.

Le *Design & Steel Award Program* reconnaît le mérite des concepteurs, des ingénieurs et des artistes qui font montre d'esprit créateur dans l'utilisation de l'acier. Le programme en question a attiré plus de 1,000 candidats ayant oeuvré dans 14 catégories de projets.

Pour ce qui est de la Place de l'Ontario, la saison de 1973 commence le 19 mai avec un nouveau programme d'attractions, de films, d'expositions et d'amusements.

Un métallurgiste canadien se mérite une distinction honorifique

M. Sol L. Gertsman, chef de la Métallurgie physique au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a été choisi par l'*American Foundrymen's Society* (AFS) comme récipiendaire de la Médaille d'or Thomas W. Pangborn, pour l'année 1973. Il s'agit de la plus haute distinction honorifique accordée par l'AFS aux scientifiques pour services rendus à l'industrie minière et métallurgique.

Cette décoration très convoitée (il s'agit de la septième seulement à être accordée en 15 ans) a été remise à M. Gertsman le 2 mai, à l'occasion du 77e congrès de l'AFS, qui s'est tenu à Montréal du 30 avril au 4 mai. C'était la première fois que l'*American Foundrymen's Society* tenait son congrès au Canada.

M. Gertsman a toujours pris une part active dans diverses associations techniques; il fut président du comité de l'Institut canadien des mines et de la métallurgie et de la section d'Ottawa de cet organisme. Du côté international, M. Gertsman a fait partie des comités de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques et de l'*International Standards Organization*. Il est un ancien président du *Technical Cooperation Program Metals Committee* (États-Unis, Royaume-Uni, Australie et Canada), et ex-président du comité des charpentiers

et des matériaux du Conseil de recherches pour la Défense, comité qui conseille en matière de prêts aux universités canadiennes. Le nom de M. Gertsman apparaît également dans la douzième édition de *American Men of Science*. Il est actuellement un des administrateurs du Conseil de direction de l'*American Society for Metals*. Il fut élu membre honoraire de cette société en 1970.

Le Centre international de séjour de Québec

Le Centre international de séjour de Québec a déjà accueilli plus de 3,000 visiteurs depuis son inauguration, le 1er juillet 1972. Ces jeunes venaient surtout de divers pays d'Europe et d'Amérique, mais il y en avait également d'autres continents.

Logé dans le cadre fantastique de l'ancienne résidence de l'évêque anglican de Québec, construite en 1872 et dont l'architecture victorienne est typique de l'époque, le centre est ouvert à l'année et reçoit surtout les jeunes étrangers des deux sexes, qui y trouvent non seulement, à prix modique, un lit et le petit déjeuner, mais encore une atmosphère propice aux échanges culturels, un personnel capable de s'occuper d'eux en quatre langues (français, anglais, allemand, et espagnol), de leur fournir tous les renseignements, touristiques et autres, qu'ils désirent, de leur servir gratuitement de guides touristiques et d'animer des réunions de groupes, le tout pour \$3 par jour, petit déjeuner compris.

Situé dans le Vieux Québec, le centre est à deux pas de la Cité parlementaire, de la Citadelle, des Plaines d'Abraham, du Château Frontenac, de la Terrasse Dufferin, etc., qui constituent autant d'attractions touristiques.

On peut considérer le centre comme une sorte d'auberge de la jeunesse de

luxe, mais c'est plus que cela. Le but est de permettre aux jeunes voyageurs en général et aux groupes en particulier de profiter au maximum de leur séjour à Québec, dans un milieu intéressant de vie, de culture et de rencontre, et de participer à la vie des Québécois grâce à un programme d'expansion d'art, de discussions, de projections de films, d'animation de groupes et d'ateliers. Les jeunes sont accueillis par d'autres jeunes à peu près de leur âge et les règlements sont moins sévères que dans les auberges de la jeunesse.

Le Centre peut accueillir 74 personnes à la fois dans une maison construite il y a cent ans et offrant un luxe princier: foyers de marbre blanc dans chaque pièce, boiseries à profusion, plafonds ornés, etc. L'adresse est 69 rue d'Auteuil, Québec 4, Canada.

Subvention à l'industrie des services d'alimentation

Le ministre de la Santé nationale, M. Marc Lalonde, a annoncé que le ministère fédéral de la Santé accorderait \$10,000 à l'Association canadienne des restaurateurs pour aider à la publication et à la diffusion du Code d'hygiène de l'industrie des services d'alimentation au Canada.

Le ministre a noté que la préparation de ce Code, qui comporte l'établissement de normes de propreté pour les établissements de restauration, a été le fruit des efforts conjugués de l'Association canadienne des restaurateurs, d'organismes sanitaires, municipaux et provinciaux, et de la Direction générale de la protection de la santé.

L'Association canadienne des restaurateurs représente environ 10 pour cent des exploitants d'établissements de restauration au Canada, qui servent environ 80 pour cent de tous les repas, dans les pays.

L'Association canadienne des restaurateurs, a déployé beaucoup d'efforts pour élaborer le Code en collaboration avec les divers services de santé.

"L'avis d'experts a été sollicité pour la préparation du Code qui j'en suis persuadé, sera des plus profitables à tous les intéressés", a déclaré M. Lalonde.

Les règles ont pour but d'assurer aux consommateurs le plus haut degré de protection sanitaire dans tous les

établissements où sont préparés les repas pour être servis immédiatement ou plus tard. C'est le comité directeur de l'Association canadienne des restaurateurs qui pendant les cinq dernières années s'est occupé de la recherche et de la mise au point de ce projet.

Tout au long de la préparation de ce Code, on a sollicité opinions et avis de représentants officiels du ministère de la santé, des inspecteurs de la santé publique, des éducateurs (services d'alimentation), des chefs d'entreprises et des fabricants d'équipement.

Le Code a été examiné une dernière fois et approuvé lors d'une réunion conjointe des représentants du ministère de la Santé et de l'industrie des services d'alimentation en septembre 1972.

Ventes de céréales à l'Union soviétique

L'Union des Républiques socialistes soviétiques vient d'acheter du Canada 1.5 million de tonnes métriques de blé (environ 58 millions de boisseaux) ainsi que 500,000 tonnes métriques d'orge (environ 24 millions de boisseaux). Les contrats relatifs à cette vente ont été signés par la Commission canadienne du blé et V/O Exportkhléb, l'organisme de commerce du blé de l'URSS. C'est ce qu'a annoncé le 9 avril M. Otto Lang, ministre responsable de la Commission.

Le montant du contrat est d'environ 200 millions de dollars. Les expéditions incluront diverses classes de blé du printemps et durum. Elles se feront à partir de ports du Pacifique et de la côte de l'Est, ainsi que du port de Churchill, à compter d'avril jusqu'en octobre 1973.

M. Lang s'est dit très heureux de voir qu'une partie des expéditions pourront se faire à partir du port de Churchill. "Les expéditions se feront à même les approvisionnements présentement disponibles au Canada. Il faudra que le transport massif de céréales de l'Ouest se poursuive sans relâche au cours de la présente campagne agricole," a déclaré le ministre.

En même temps, les expéditions se poursuivent en vertu de contrats signés avec l'URSS en février et juillet l'an dernier, contrats qui comportaient la vente de 185 millions de boisseaux de blé.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2. Un index paraîtra tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title "Canada Weekly".